

École de criminologie  
Université de Montréal

Automne 2021

Plan de cours

## CRI6229 – Crime organisé

Lundi de 13h à 16h

*C-4141 Pavillon Lionel-Groulx*

René-André Brisebois

[ra.brisebois@umontreal.ca](mailto:ra.brisebois@umontreal.ca)

Disponibilités : sur rendez-vous

### DESCRIPTEUR DU COURS

Perspectives sur le crime organisé; étude de diverses activités qui lui sont associées; analyse de cas portant sur une variété de participants au crime organisé.

### OBJECTIF DU COURS

L'objectif principal du cours est d'arriver à une réflexion nuancée face aux multiples manières dont le crime organisé nous est représenté. Les activités souvent associées au crime organisé sont parmi les crimes les plus sévèrement jugés et, en même temps, les plus soutenus socialement (par la dynamique entre l'offre et la demande ou par le chevauchement entre les sphères légales et illégales). L'ampleur du phénomène dans l'imagination populaire et l'insuffisance des connaissances sur ces diverses problématiques (surtout dans les contextes canadiens et québécois) nous situent aux premiers pas du processus d'apprentissage et de la recherche. Ce séminaire est donc conçu pour présenter aux étudiants les thèmes généralement associés au crime organisé ainsi que de les sensibiliser aux nuances requises pour aborder la recherche dans ce domaine.

### APPROCHES PÉDAGOGIQUES

Trois principales approches pédagogiques sont employées dans le cadre de ce séminaire. Les six premiers cours seront consacrés à des enseignements généraux sur les définitions du crime organisé, les théories, l'évaluation et les impacts du crime organisé, le fonctionnement des groupes et leurs activités ainsi que les interventions possibles. Cette acquisition de connaissances générales sur le crime organisé nécessite une interaction continue et constante entre les étudiants et l'enseignant. Les étudiants doivent se préparer avant le cours, par la

préparation d'un résumé de lecture, de façon à enrichir les discussions et contribuer au dynamisme du séminaire.

Une grille d'analyse sera ensuite présentée aux étudiants pour guider le travail de session (en équipe). Cette grille permettra d'identifier les éléments cruciaux et pertinents à prendre en considération dans l'analyse attendue. Pour réaliser ce travail, les étudiants auront à chercher des écrits scientifiques portant spécifiquement sur un groupe / réseau criminel.

Par la suite, les six derniers cours serviront à la présentation orale des travaux. Ce faisant, les étudiants seront appelés à développer leurs habiletés de communication et de transfert de connaissance. Chacun des étudiants de ce séminaire devra préalablement avoir visionné le documentaire sélectionné par leurs pairs et ainsi préparer ses questions pour alimenter la discussion, suite à la présentation orale de leurs collègues.

## MODALITÉS D'ÉVALUATION

### PARTICIPATION 15%

La participation est cruciale pour un séminaire de maîtrise. Sur les 15 points attribués à la participation, 5 points seront attribués à la présence aux différents cours et les autres 10 points, sur la qualité de votre participation.

### RÉSUMÉS DE LECTURE 20 %

Pour les six premiers cours, certaines lectures vous seront demandées. Pour chacun des textes qui seront soumis comme étant obligatoires (5 textes, 4 points chacun), vous devrez produire un résumé de lecture critique d'un maximum d'une page (interligne 1,5). Environ une demi-page est attendue pour le résumé ou synthèse de l'article, puis une autre demi-page sur votre réflexion critique sur cet article.

### TRAVAIL DE SESSION 40%

Le travail de session est un travail d'équipe (entre 2 à 4 étudiants) portant sur un groupe criminel. Certains groupes peuvent être suggérés, même si cette liste est loin d'être exhaustive : la Mafia Italienne (ex. : Cosa Nostra, Camorra, 'Ndrangheta), la Mafia Russe/*Vory v Zakone*, la Mafia Japonaise/Yakuza, la Mafia Chinoise/Triades, les motards criminalisés, les cartels de drogue mexicains, les gangs de rue (ex. : Bloods, Crips, MS-13, *18th street*), les gangs en prisons ou les groupes criminels de femmes. Chacune des équipes devra identifier quatre articles apportant des aspects distinctifs, en faire une synthèse ainsi qu'une analyse critique (à l'aide de la grille d'analyse fournie au début du cours). Le travail de session ne devra pas excéder 20 pages (interligne 1,5 et excluant les références). Les consignes et normes de présentations sont disponibles sur StudiuM.

## PRÉSENTATION ORALE 25%

Les six cours suivants serviront à la préparation et présentation des travaux des étudiants. Ainsi, à tour de rôle, chacune des équipes devra présenter un documentaire au choix (portant sur leur groupe criminel identifié) ainsi que leur analyse du documentaire (en utilisant la grille d'analyse). Par la suite, les équipes devront faire une analyse comparative entre la perspective médiatique (de leur documentaire) à celle scientifique (de leurs articles identifiés). Pour se faire, chacune des équipes devra préparer un Powerpoint. À la suite de chacune des présentations, l'équipe qui présente devra préparer des questions d'animation afin d'alimenter la période d'échange.

## DÉROULEMENT DU COURS

13 septembre 2021 : Introduction et définitions du crime organisé

- *Lectures suggérées* : Finckenauer, J. O. (2005). Problems of definition: what is organized crime? *Trends in organized crime*, 8(3), 63-83.

20 septembre 2021 : Théories et explications de l'émergence de ces groupes

- **(1) Lecture obligatoire** : Liddick, D. (1999). The enterprise "model" of organized crime: Assessing theoretical propositions. *Justice Quarterly*, 16(2), 403-430.

27 septembre 2021 : Mesure et évaluation du phénomène

- **(2) Lecture obligatoire** : Windle, J., & Silke, A. (2019). Is drawing from the state 'state of the art'? : a review of organised crime research data collection and analysis, 2004–2018. *Trends in Organized Crime*, 22(4), 394-413.
- *Lectures suggérées* : Savoie-Gargiso, I., & Morselli, C. (2013). Homme à femmes: le proxénète et sa place parmi les prostituées. *Criminologie*, 46(1), 243-268.

4 octobre 2021 : Structure, fonctionnement et organisation de ces groupes

- **(3) Lecture obligatoire** : Le, V. (2012). Organised crime typologies: structure, activities and conditions. *International Journal of Criminology and Sociology*, 1, 121-131.
- *Lectures suggérées* : Fredette, C., et Guay, J-P., (2015). Examen de la relation entre l'adhésion à la culture des gangs de rue et les conduites délinquantes auto-révélées. *Revue canadienne de criminologie et de justice pénale*.

11 octobre 2021: Congé – Action de Grâce

18 octobre 2021 : Congé – Semaine de lecture

25 octobre 2021 : Activités criminelles et impacts individuels, sociaux, culturels et politiques

- **(4) Lecture obligatoire** : Van Dijk, J. (2007). Mafia markers: assessing organized crime and its impact upon societies. *Trends in organized crime*, 10(4), 39-56.

1<sup>er</sup> novembre 2021 : Interventions auprès de ces groupes

- **(5) Lecture obligatoire** : Jacobs, J. B. (2020). The Rise and Fall of Organized Crime in the United States. *Crime and Justice*, 49(1), 17-67 [p.40-67].

8 novembre 2021 : Cours libre/préparation du travail de session

15 nov., 22 nov., 29 nov., 6 déc. et 13 déc. : Présentations orales des équipes (incluant documentaire et période de question).

20 décembre 2021 : date limite pour la remise des travaux de session (travail d'équipe)

## RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Albanese, J. S. (2004). North American organised crime. *Global Crime*, 6(1), 8-18.

Atkinson-Sheppard, S. (2019). Theorising Organised Crime, Gangs and Street Children's Agency. In *The Gangs of Bangladesh* (pp. 49-78). Palgrave Macmillan, Cham.

Barnes, N. (2017). Criminal politics: An integrated approach to the study of organized crime, politics, and violence. *Perspectives on Politics*, 15(4), 967-987.

Boivin, R., & Morselli, C. (2016). *Les réseaux criminels*. Les Presses de l'Université de Montréal.

Bouchard, M. (2020). Collaboration and Boundaries in Organized Crime: A Network Perspective. *Crime and Justice*, 49(1), 425-469.

Bright, D., Greenhill, C., Britz, T., Ritter, A., & Morselli, C. (2017). Criminal network vulnerabilities and adaptations. *Global Crime*, 18(4), 424-441.

Calderoni, F., & Superchi, E. (2019). The nature of organized crime leadership: criminal leaders in meeting and wiretap networks. *Crime, Law and Social Change*, 72(4), 419-444.

Davies, P., & Wyatt, T. (2021). *Organised Crime*. In *Crime and Power* (pp. 191-206). Palgrave Macmillan, Cham.

Gambetta, D., & Reuter, P. (1995). Conspiracy among the many: the mafia in legitimate industries. In *The economic dimensions of crime* (pp. 99-120). Palgrave Macmillan, London.

Gottschalk, P. (2008). How criminal organisations work: some theoretical perspectives. *The police journal*, 81(1), 46-61.

Hagan, F. E. (2006). "Organized Crime" and "organized crime": indeterminate problems of definition. *Trends in organized crime*, 9(4), 127-137.

Holmes, L. (2016). *Advanced introduction to organised crime*. Edward Elgar Publishing.

- Kleemans, E. R., & Van de Bunt, H. G. (1999). The social embeddedness of organized crime. *Transnational organized crime*, 5(1), 19-36.
- Kleemans, E. R., & Van de Bunt, H. G. (2008). Organised crime, occupations and opportunity. *Global Crime*, 9(3), 185-197.
- Knox, G. W., Etter, G. W., Smith, C. F. (2019). *Gangs and Organized Crime*. New York, NY: Collins.
- Lavorgna, A. (2019). Cyber-organised crime. A case of moral panic?. *Trends in Organized Crime*, 22(4), 357-374.
- Makarenko, T. (2004). The crime-terror continuum: tracing the interplay between transnational organised crime and terrorism. *Global crime*, 6(1), 129-145.
- McIlwain, J. S. (1999). Organized crime: A social network approach. *Crime, law and social change*, 32(4), 301-323.
- Morselli, C., & Ouellet, M. (2018). Network similarity and collusion. *Social Networks*, 55, 21-30.
- Morselli, C., Décary-Héту, D., Paquet-Clouston, M., & Aldridge, J. (2017). Conflict management in illicit drug cryptomarkets. *International Criminal Justice Review*, 27(4), 237-254.
- Morselli, C., Paquet-Clouston, M., & Provost, C. (2017). The independent's edge in an illegal drug distribution setting: Levitt and Venkatesh revisited. *Social Networks*, 51, 118-126.
- Ouellet, M., Bouchard, M., & Charette, Y. (2019). One gang dies, another gains? The network dynamics of criminal group persistence. *Criminology*, 57(1), 5-33.
- Paoli, L. (2002). The paradoxes of organized crime. *Crime, law and social change*, 37(1), 51-97.
- Paoli, L. (Ed.). (2014). *The Oxford handbook of organized crime*. Oxford Handbooks in Criminology and Criminal Justice. Oxford University Press.
- Sergi, A., & Storti, L. (2020). Survive or perish: organised crime in the port of Montreal and the port of New York/New Jersey. *International Journal of Law, Crime and Justice*, 63, 1-12.
- Sergi, A., & Storti, L. (2021). Shaping space. A conceptual framework on the connections between organised crime groups and territories. *Trends in organized crime*, 1-15.
- Van Dijk, J. (2007). Mafia markers: assessing organized crime and its impact upon societies. *Trends in organized crime*, 10(4), 39-56.
- Van Dijk, M., Kleemans, E., & Eichelsheim, V. (2019). Children of organized crime offenders: Like father, like child? An explorative and qualitative study into mechanisms of intergenerational (dis) continuity in organized crime families. *European Journal on criminal policy and research*, 25(4), 345-363.
- Varese, F. (2018). *Mafia Life: Love, Death, and Money at the Heart of Organized Crime*. Oxford University Press.
- von Lampe, K., & Blokland, A. (2020). Outlaw Motorcycle Clubs and Organized Crime. *Crime and Justice*, 49(1), 521-578.

von Lampe, K. (2015). *Organized crime: analyzing illegal activities, criminal structures, and extra-legal governance*. Sage Publications.

Wright, A. (2013). *Organised crime*. London: Routledge.

#### RENSEIGNEMENTS UTILES

Site web de l'École de criminologie : [www.crim.umontreal.ca](http://www.crim.umontreal.ca)

**Nous vous invitons à consulter le guide étudiant de votre programme :**

<https://crim.umontreal.ca/ressources-services/ressources-et-formulaires/>

#### CAPTATION VISUELLE OU SONORE DES COURS

L'enregistrement de ce cours, en tout ou en partie, et par quelque moyen que ce soit, n'est permis qu'à la seule condition d'en avoir obtenu l'autorisation préalable de la part de la chargée de cours ou du chargé de cours. L'autorisation d'enregistrement n'entraîne d'aucune façon la permission de reproduction ou de diffusion sur les médias sociaux ou ailleurs des contenus captés. Ces dernières sont interdites sous toutes formes et en tout temps.

#### RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE DES ÉTUDES SUPÉRIEURES ET POSTDOCTORALES

**Nous vous invitons aussi à consulter le règlement pédagogique :**

<https://secretariatgeneral.umontreal.ca/documents-officiels/reglements-et-politiques/reglementpedagogique-des-etudes-superieures-et-postdoctorales/>

#### RÉVISION DE L'ÉVALUATION (ARTICLE 9.5)

Au plus tard 21 jours après l'émission du relevé de notes, l'étudiant qui, après vérification d'une modalité d'évaluation a des raisons sérieuses de croire qu'une erreur a été commise à son endroit peut demander la révision de cette modalité en adressant à cette fin une demande écrite et motivée au doyen ou à l'autorité compétente de la faculté responsable du programme auquel il est inscrit. Si le cours relève d'une autre faculté, la demande est acheminée au doyen ou à l'autorité compétente de la faculté responsable du cours.

À noter que l'étudiant doit remplir le formulaire et le remettre au responsable ou au TGDE de son programme :

<https://safire.umontreal.ca/fileadmin/Documents/FAS/SAFIRE/Documents/3-Ressourcesservices/Ressourcesformulaires/>

#### RETARD DANS LA REMISE DES TRAVAUX (ARTICLE 9.7B)

Les pénalités de retard sont applicables à toutes les évaluations prévues dans ce cours. Toute demande pour reporter la date de remise d'un travail doit être présentée à la responsable du programme. Les travaux remis en retard sans motif valable seront pénalisés de 10 % le premier jour et de 5 % chacun des quatre jours suivants. Le délai ne peut pas dépasser cinq jours.

#### JUSTIFICATION D'UNE ABSENCE (ARTICLE 9.9)

L'étudiant doit motiver, par écrit, toute absence à une évaluation ou à un cours faisant l'objet d'une évaluation continue dès qu'il est en mesure de constater qu'il ne pourra être présent à une évaluation et fournir les pièces justificatives. Dans les cas de force majeure, il doit le faire le plus rapidement possible par téléphone ou courriel et fournir les pièces justificatives dans les cinq jours ouvrés suivant l'absence.

Le doyen ou l'autorité compétente détermine si le motif est acceptable en conformité des règles, politiques et normes applicables à l'Université. Les pièces justificatives doivent être dûment datées et signées. De plus, le certificat médical doit préciser les activités auxquelles l'état de santé interdit de participer, la date et la durée de l'absence, il doit également permettre l'identification du médecin.

À noter que l'étudiant doit remplir le formulaire et le remettre au responsable ou au TGDE de son programme :

[https://safire.umontreal.ca/fileadmin/Documents/FAS/SAFIRE/Documents/Avis\\_absence\\_examen\\_form.pdf](https://safire.umontreal.ca/fileadmin/Documents/FAS/SAFIRE/Documents/Avis_absence_examen_form.pdf)

#### PLAGIAT ET FRAUDE (ARTICLE 9.10)

La politique sur le plagiat et la fraude sont applicables à toutes les évaluations prévues dans ce cours. Tous les étudiants sont invités à consulter le site web <http://www.integrite.umontreal.ca/> et à prendre connaissance du *Règlement disciplinaire sur le plagiat ou la fraude concernant les étudiants*. Plagier peut entraîner un échec, la suspension ou le renvoi de l'Université.